



SERVICE JURIDIQUE



Le service juridique est composé de conseillers juridiques et de MJPM polyvalents spécialisés. Il assure le suivi des dossiers de successions, ventes immobilières, des bénéficiaires d'assurance vie.

En quoi ça consiste ?

Activités principales du MJPM Polyvalent spécialisé

Suivi des successions

Recueil et étude des documents, rédaction de requêtes, organisation des procédures, procurations)

Soutien juridique

Apporte une réponse aux questions d'ordre juridique posées par l'équipe MJPM

Organise la mise à disposition d'une documentation de référence sur les procédures judiciaires et les questions juridiques courantes

Effectue une veille juridique sur les questions relatives à l'activité de l'association

Gestion des dossiers d'assurance-vie

Activités principales du conseiller juridique

Suivi des dossiers complexes

Suivi des mesures Ad hoc

Questions juridiques diverses

Profil



Être rigoureux, organisé, méthodique

Avoir des connaissances importantes sur le cadre législatif des mesures de protection

Être capable de travailler en équipe, soutenir ses collègues

Titulaire d'un diplôme supérieur dans le domaine du droit